



MAIRIE DE BOISSY LE CHÂTEL

CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR UNE PERSONNE MAJEURE

Le dossier est à compléter sans rendez-vous aux horaires suivants :

du lundi au samedi de 08 h 30 à 12 h

lundi et mardi de 13 h 30 à 16 h

jeudi de 13 h 30 à 18 h 30

Présenter les originaux. Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

La présence du demandeur est obligatoire

En cas de remplacement **suite à une perte ou un vol**, vous devez vous acquitter d'un droit de timbres fiscaux de **25 euros** (disponible auprès d'un bureau de tabac ou au centre des impôts de Coulommiers, 24, rue Marcel Clavier).



Dans tous les cas, ayez connaissance de la filiation de vos parents : nom (nom de jeune fille pour votre mère), prénoms, date et lieu de naissance

Pièces nécessaires :

- **Ancienne carte sécurisée ou déclaration de perte/vol et timbres fiscaux**
- **Deux photos d'identité** (visage 32 mm x 36 mm), en couleur, récentes, regard de face, tête nue, sur fond clair, sans lunette, sans sourire, pas de bijoux ni de barrettes dans les cheveux.
- **En cas de perte ou vol : fournir un autre document d'identité avec photo** (passeport, permis de conduire, carte étudiant...) ou à défaut 3 autres documents officiels (diplôme, carte d'électeur, contrat de travail...)
- **L'original de la « Copie d'acte de naissance » de moins de 3 mois pour une première demande**
 - en l'absence de présentation d'un autre titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis moins deux ans
 - un renouvellement d'une ancienne carte cartonnée
 - suite à un perte ou un vol
 - **La preuve de la nationalité française** est nécessaire en l'absence de présentation d'un autre titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis 2 ans : Déclaration d'acquisition ou ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration ou Certificat de nationalité française (CNF).
- **Justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois (EDF, téléphone...).

Si vous **êtes hébergé (e) ou vivez au domicile de vos parents** ⇒ justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité + attestation sur l'honneur + justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (attestation d'assurance scolaire de sécurité sociale ou bulletins de salaire